

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire.

Présents : ANGLÉS Christiane, BAILLETTE Lucien, CANAL Anne-Marie, CROUZILHAC Didier, CHAILA Magali, DAYET Jean, LAFONT Michel, MENEUX Jean-Marcel, SCHWUTTGE Rachel, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : CAPDET Brigitte, BONIKOWSKI Franck, LEMAIRE Patrick, SARRAUTON Flavien

Procuration : CAPDET Brigitte à CANAL Anne-Marie - LEMAIRE Patrick à VANELLE Jacques

Date de la convocation : le 04 novembre 2020

Ouverture de la réunion à 18h 30 :

Madame CHAILA Magali est désignée avec son accord secrétaire de la séance.

1- Approbation du compte rendu de séance du 7 SEPTEMBRE 2020:

Voté à l'unanimité des membres présents.

2- Approbation de l'ordre du jour :

Mme le Maire demande si d'autres questions diverses doivent être rajoutées à l'ordre du jour.

Elle propose de rajouter les questions suivantes :

Permis de construire délivrés

Compte rendu d'activité de la Police Municipale

Soutien à la filière bois dans le cadre du parc des loisirs

Dernières informations sur la RN 116

Demande au SMTBV : sécurisation des berges de la Dégoude

Point sur l'achat du terrain pour le parking

L'ordre du jour est donc ainsi adopté.

Voté à l'unanimité des membres présents

Point 3 : Demande d'une subvention dans le cadre de la DSIL Plan de relance « projet global d'équipements publics en eau potable, électricité et santé.

Madame le Maire expose le contenu du plan de relance dans le cadre de la DSIL « Plan d'Urgence » la commune de Marquixanes propose le financement global de trois opérations essentielles à l'amélioration quotidienne de la vie des habitants et qui sont un soutien aux entreprises. Ce projet global d'investissement dans le cadre du plan de relance est soutenu par les élus de la commune.

Trois opérations qui sont indispensables à la vie économique et sociale des habitants :

- Il s'agit de la réfection d'un pont qui supporte la canalisation principale d'eau potable de la commune ; Cet ouvrage n'a pas subi de réparation d'entretien depuis sa construction il y a 30 ans au moins, actuellement son état se fragilise de plus en plus et sa rupture serait plus que préjudiciable pour l'approvisionnement en eau de la population. Le canal d'arrosage branche ancienne utilise aussi le pont pour l'irrigation.

- Il s'agit de refaire l'installation de l'éclairage public qui dessert un secteur d'entreprises : cet éclairage est vétuste, il n'est plus aux normes et est très détérioré, dans un secteur appelé « La Dégoude » où 2 entreprises viennent de s'installer : Brasserie et Electricité générale.

A cela s'ajoute un projet de développement touristique et économique à l'étude pour 2021, « la valorisation de l'âne catalan » soutenu par le PNR et le Syndicat Mixte Canigou Gran Site en particulier et la commune de Marquixanes.

- Il s'agit de la réalisation de toilettes publiques inexistantes sur la commune, ce manquement se ressent en raison des espaces publics qui sont de plus en plus investis par les habitants ce qui est une bonne chose mais qui se fait aussi au détriment de la propreté et de l'hygiène.

- Coût des travaux du Plan de relance :

TOTAL GENERAL : 85 233€ ht soit 102 279,60€ ttc.

Travaux de consolidation sur le pont "de la Canal"	29 240,00	ETAT : DSIL "plan d'urgence"	68 186,40
Réhabilitation de l'éclairage public secteur "La dégoude"	11 993,00	Commune	17 046,60
Création de toilettes publiques autonomes	44 000,00		
	85 233,00		85 233,00

Soit une demande de subvention au près de l'Etat de 68 186.40€

Un questionnement de Monsieur Lucien Baille, conseiller municipal qui demande si le pont appartient totalement à la commune ou s'il est tout ou partie étant à l'ASA afin que la commune ne finance que se qui lui appartient.

Madame le Maire répond que ceci est un devis global et qu'une réunion tripartite :ASA , Régie de l'eau et Commune aura lieu le moment venu afin d'évaluer le coût qui serait à la charge de la commune.

Monsieur Dayet intervient pour dire qu'il est d'accord avec cela et le ou les propriétaires devront être prévenus.

La demande de subvention est acceptée par tous.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DSIL (ETAT) PLAN DE RELANCE POUR LE PROJET GLOBAL D'EQUIPEMENTS PUBLICS EN EAU POTABLE, ELECTRICITE ET SANTE

Madame le Maire présente au Conseil municipal dans le cadre de la DSIL (Etat) plan de relance le projet global d'équipements publics en eau potable, électricité et santé.

Elle indique que le projet s'inscrit dans le cadre du plan de relance de l'état développement des territoires ruraux

L'estimation des travaux est de 85 233.00 € HT soit 102 279.60 € TTC

<i>Travaux de consolidation sur le pont « de la canal »</i>	<i>29 240.00 € HT</i>
<i>Réhabilitation de l'éclairage public secteur « la Degoude »</i>	<i>11 993.00 € HT</i>
<i>Création de toilettes publiques autonomes</i>	<i>44 000.00 € HT</i>

Elle indique à l'assemblée qu'il y a lieu afin de financer cette opération de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL plan de relance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'estimation des travaux d'un montant 85 233.00 € HT soit 102 279.60 € TTC

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès de la Préfecture pour aider la commune à financer cette opération.

AUTORISE Madame le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet.

Point 4 : Convention de participation aux équipements publics exceptionnels entre la commune et FREE :

Madame le Maire explique qu'après discussion avec Enedis et le service urbanisme il n'y aura pas lieu de passer cette convention étant donné que l'article L332-8 de la Loi SRU permet à une commune de faire prendre en charge des équipements publics à des pétitionnaires mandatés par l'Etat, étant donné le caractère de service public.

Dans notre cas FREE désigné par l'ETAT pour l'installation de l'antenne de téléphonie mobile doit implanter une ligne électrique.

Le coût de cette ligne est estimé par ENEDIS à 152 535.45€.

La commune n'est pas en mesure de payer cette somme.

Aussi il y a lieu de prévoir la participation de FREE à cet équipement exceptionnel qui va permettre à la commune de ne pas en régler le montant et de le laisser à la charge de FREE, en vertu de l'Article L332-8 du code de l'urbanisme qui prévoit que la participation financière peut être exigée lorsqu'il s'agit d'installations à caractère industriel notamment dans le des communications téléphoniques.

Au final l'arrêté donnant l'autorisation des travaux stipulera tout cela en mentionnant l'article L332-8 qui exclura toute implication financière de la commune et qui le mettra à la charge du pétitionnaire FREE.

L'arrêté est en cours d'élaboration par le service urbanisme de la communauté de communes.

A la réception de celui-ci les démarches en vue des travaux de l'installation de l'antenne pourront débuter.

Madame le Maire et le 1er adjoint Monsieur Vanelle précisent et expriment les difficultés administratives rencontrées pour aboutir enfin à l'arrêté donnant l'autorisation du permis d'aménager.

Dossier au départ qui paraissait simple mais qui fut au final complexe afin de garantir à la commune le non-paiement de l'extension de la ligne électrique dans le cadre de la loi SRU L 332-8.

Aucune délibération n'est prise en conséquence.

Point 5 : Dénomination de la rue du Lotissement les Vergers du Canigou.

Madame le Maire propose de choisir un nom qui évoque le lieu ou qui est en lien avec l'histoire du village afin de réunir vieux village et nouveaux habitants.

Des propositions sont faites :

Par Monsieur Jean Marie Militon : Rue du Cami Réal, rue de Saint Martin du Canigou,

Monsieur Baillette propose Carsalade Du Pont il en donne les raisons :

En effet celui ci est à l'origine de la restauration de l'abbaye de Saint Martin du Canigou en 1902. Marquixanes était une propriété de l'abbaye, déjà en 1025 le nom de Marquixanes est cité dans un texte. Monsieur Jean Marcel Meneux propose plusieurs noms : Ceux de l'Abad Oliba , Pablo Casals, Pompeu Fabra ; Tous ces noms sont intéressants et sont en lien avec l'histoire de la Catalogne, de l'abbaye de Saint Michel de Cuxa plus près de nous. Après discussion et vote, le choix se porte sur celui de Carsalade Du Pont. Il est aussi dit que la prochaine rue à dénommer pourrait porter celui de l'Abad OLiba.

La proposition est acceptée par tous.

DENOMINATION DE RUE

Madame le Maire informe qu'il appartient au conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le lotissement LES VERGERS DU CANIGOU situé le long de l'allée du pla des oliviers est constitué de 24 lots distribués autour d'une voirie non dénommée.

Il convient pour faciliter leur repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur le GPS, d'identifier clairement les adresses de ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTE la dénomination « Rue Carsalade du Pont ».

CHARGE Madame le Maire de communiquer cette information aux services de la Poste.

Point 6 : Prêt auprès de la caisse d'épargne.

Le prêt envisagé doit permettre de réaliser l'ensemble des travaux, du « projet d'équipements sportifs pour l'école et du Parc des loisirs pour tous » en une tranche principale de travaux.

Madame le Maire explique que l'achat du terrain 3 000 m² a été réalisé en 2019, grâce à la vente de la base des loisirs (75 000 €).

Une première subvention de l'Etat de 85 932 € a été déjà obtenue.

Ce projet comprend une maison pour les jeunes, un boulodrome, du mobilier urbain pour les familles, des équipements sportifs et des sanitaires publics autonomes.

Le coût total de ce projet est estimé à 312 000 € HT.

Une subvention dans le cadre du projet structurant a été demandée auprès du Conseil départemental pour 150 369 €, une subvention de la région de 21 000 € est aussi demandée.

Madame le Maire indique que les demandes sont dans l'attente des commissions des 17 et 19 novembre 2020.

L'emprunt doit permettre aussi d'acheter une parcelle afin de réaliser un parking au niveau des acacias pour faciliter le stationnement dans le centre du village. Des pourparlers sont déjà engagés auprès du propriétaire du terrain. Le parking envisagé nécessitera des aménagements.

Après avoir fait l'étude des possibilités financières de la commune et s'être rapproché des banques il est proposé de faire un emprunt d'un montant de 170 000€ au taux de 0.85 % auprès de la caisse d'épargne sur 15 ans ; le Crédit agricole sollicité a proposé un taux de 1.15 % sur 15 ans.

Le montant du prêt à taux fixe sur 15 ans s'élève à : 12 083.20 € par an.

Intitulés	emprunts contractés jusqu'en 2014	Total des emprunts au 1 er janv 2021	Total des emprunts au 1 er janv 2022
camis dels Clots :	2009 à 2019 20 ans (12063€/sur 20 ans) K 200 000,00		
Kangoo	2014 à 2019 leasing (4 143€ par an)		
salle des fêtes	2012 à 2031 20 ans(18943€/20 ans) K 259000,00	18 943,86	18 943,86
Ecole	2001 à 2021 20 ans(7880 à 8732€/an/sur 20 ans) emprunt par la CCRouss Conf remboursé par la commune: K 63104,00	5 705,43	0
Mairie, voirie	2016 à 2031 15 ans K 110000,00	8 754,12	8 754,12
Equipements sportifs Parc des loisirs et autres investissements	2021 à 2035 15 ans K 170000,00	12 083,20	12 083,20
TOTAL EMPRUNTS		45 486,61	39 781,18

Monsieur Lucien Baillette, s'interroge sur la possibilité d'emprunter plus au vue des taux d'intérêts bas actuellement qui risquent d'augmenter dans les mois à venir. Ce supplément emprunté pourrait servir à réaliser des travaux pour l'église par exemple.

Madame le Maire, exprime son avis en disant que ce montant de 170 000 € correspond à des travaux bien identifiés, par mesure de prudence il est raisonnable de ne pas demander plus et d'évaluer par la suite les besoins qui apparaîtront nécessaires pour la commune.

Elle fait remarquer que sans identification précise de travaux à réaliser ceci peut se transformer en ligne de trésorerie et se fondre dans le fonctionnement et non en investissement.

Un autre prêt pourrait être envisagé à des taux raisonnables si des travaux précis voulaient être engagés par la suite.

Les élus sont d'accord pour s'en tenir à 170 000€